

**ASSOCIATION DE GESTION
Angel FILIPPETTI
15, rue Foch
57390 AUDUN LE TICHE**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

**ASSOCIATION DE GESTION
Angel FILIPPETTI
15, rue Foch
57390 AUDUN LE TICHE**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**



SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS - 2 -

COMPTES ANNUELS - 7 -



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS



Mesdames et Messieurs
les membres de l'association de gestion de la
maison d'accueil pour personnes âgées **Angel**
Filippetti
15, rue Foch
57390 AUDUN LE TICHE

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » en fin du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du début de l'exercice à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'exhaustivité du passif.
- La justification des dotations globales
- Les bases et méthodes prises en considération pour les estimations des provisions constituées en vue de faire face à des créances dont le règlement semble compromis ou à d'autres risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la page numéroté 22 de l'annexe traitant du bilan passif et concernant le provisionnement des indemnités de départ en retraite :

Au 31/12/2018, la provision pour départ en retraite s'élève, sur la base d'un calcul statistique (*méthode rétrospective appliquée à tous les salariés en CDI, retenant les droits accumulés en fin de carrière, et proratisée sur l'ancienneté acquise en fin d'exercice par rapport à une ancienneté théorique en fin de carrière*) à 82.655€ (charges comprises). A ce titre, il a été constaté au passif du bilan une provision de 18.311€ correspondant au calcul décrit ci-dessus limitée aux salariés ayant plus de 56 ans au 31 décembre 2018.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous vous signalons que ces documents ne nous ont pas été communiqués au jour où nous établissons le présent rapport. Nous ne nous prononçons donc pas sur la sincérité et la concordance entre les informations données dans ces documents et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en

cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Metz, le 2 août 2019

Le Commissaire aux Comptes
Sarl JMJ EXPERTISE



Denis PIVERT



COMPTES ANNUELS

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **4 000 656 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 806 545 euros** et un total **charges** de **2 908 394 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-101 849 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.



ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagement en terme de retraite

Le montant des engagements au titre des futures indemnités de départ à la retraite a été évalué à 82.655€ en fin d'exercice.

Les hypothèses retenues pour cette évaluation sont :

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière est basée sur la convention collective applicable à compter du 02/12/2012.
- départs à l'initiative des salariés
- âge moyen de départ à la retraite : 62 ans
- taux de rotation du personnel : rapide
- taux moyen d'augmentation annuelle des salaires : 0%
- taux d'actualisation retenu : 0%
- taux moyen de charges sociales : 50%

A ce titre, il a été constaté au passif du bilan une provision de 18.311€ correspondant au calcul décrit ci-dessus limité aux salariés ayant plus de 56 ans au 31 décembre 2018.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	6 184		10 212			16 396
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 184		10 212			16 396
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	4 645 882		8 583			4 654 466
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	791 179		66 559			857 738
	Instal., agencement, aménagement divers	300 423		4 493			304 917
	Matériel de transport	3 000					3 000
	Matériel de bureau, informatique et mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 740 484		79 635			5 820 120
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés			50 000			50 000
	Prêts et autres immobilisations financières	30 709					30 709
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30 709		50 000			80 709
TOTAL		5 777 377		139 847			5 917 225



Amortissements

Etat exprimé en euros

Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
	Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	3 496	1 344		4 840
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 496	1 344		4 840
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 388 911	148 487		1 537 398
	Instal technique, matériel outillage industriels	589 424	26 095		615 519
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	267 391	9 212		276 604
	Matériel de transport	1 500	750		2 250
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 247 227	184 544		2 431 771
TOTAL		2 250 722	185 888		2 436 611

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières	30 709	30 709
	Clients douteux ou litigieux		
	Autres créances clients	53 811	53 811
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés	2 670	2 670
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
	Impôts sur les bénéfices		
	Taxes sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts, taxes versements assimilés	6 182	6 182
	Divers		
	Groupe et associés		
	Débiteurs divers	12 603	12 603
	Charges constatées d'avances	9 997	9 997
	TOTAL DES CREANCES	115 973	85 264
			30 709
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 621 529	95 642	388 539
	Emprunts et dettes financières divers			1 137 348
	Fournisseurs et comptes rattachés	67 841	67 841	
	Personnel et comptes rattachés	115 505	115 505	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	267 043	267 043	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés			
	Autres dettes	32 827	32 827	
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	2 104 745	578 859	388 539
				1 137 348
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	21 120			21 120
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	59 653	32 658	4 272	88 039
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	80 773	32 658	4 272	109 159
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		80 773	32 658	4 272	109 159
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			32 658	4 272	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	3 220	25		3 245
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	69 258	(101 849)	69 258	(101 849)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	338 540	69 258		407 799
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 512 803	9 896	45 141	1 477 557
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	1 923 821	(22 670)	114 400	1 786 752



ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir		496
Autres créances		496
Intérêts à recevoir	496	



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		183 556
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 358
<i>Intérêts courus sur emprunts</i>	3 358	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		6 663
<i>Fournisseurs : f.n.p</i>	6 663	
Dettes fiscales et sociales		173 535
<i>Congés à payer</i>	115 505	
<i>Charges soc. sur c.p</i>	58 030	



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				9 997
Maintenances			9 997	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Néant				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
Néant				
TOTAL				9 997

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT



ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2018
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

NEANT



ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus

Avals, cautions et garanties

Engagements de crédit-bail

Engagements en pensions, retraite et assimilés

Autres engagements

Total des engagements financiers (1)

(1) Dont concernant :

Les dirigeants

Les filiales

Les participations

Les autres entreprises liées

NEANT

